



République Gabonaise
Initiative pour la Transparence
des Industries Extractives 2004

Rapport 2004 sur les revenus pétroliers de la
République Gabonaise



Table des matières

Le mot du Président de la République	3
Le mot du Ministre de l'Economie et des Finances, du Budget et de la Privatisation	4
Le mot du Ministre des Mines, de l'Energie, du Pétrole et des Ressources Hydrauliques	5
Présentation du Groupe d'Intérêt EITI	7
Présentation du Groupe de Travail EITI	10
Présentation de l'EITI (Source : livre-source de l'EITI)	11
Les grandes étapes de l'EITI au Gabon	14
Présentation du secteur pétrolier gabonais	15
Attestation de l'Expert Indépendant	22
Annexe 1 : Présentation du rapprochement entre les déclarations des compagnies pétrolières et les déclarations de l'Etat	27
Annexe 2 : Définitions comptables et financières	29
Annexe 3 : Compagnies pétrolières prises en comptes pour l'EITI 2004	32



Le mot du Président de la République



Le 14 mai dernier, j'ai décidé de faire adhérer le Gabon à l'Initiative sur la transparence des industries extractives. Cette décision participe de notre volonté de promouvoir et de renforcer la transparence et la bonne gouvernance dans notre pays. Elle vient compléter les réformes entreprises à ce titre, concrétisées par : (i) l'adoption des lois contre l'enrichissement illicite, et d'un nouveau code des marchés, suivi de la création d'une direction générale des marchés publics ; (ii) la réalisation des audits des compagnies pétrolières.

L'adhésion à cette initiative, est une occasion pour le Gabon de donner plus de lisibilité à un domaine - celui des industries extractives - qui, d'habitude, suscite ici et là, et régulièrement des controverses passionnées.

Ce premier rapport est un pas dans la bonne direction. J'exhorte le Gouvernement, les entreprises pétrolières et minières, et la société civile, de s'investir davantage pour le renforcement et la pérennité de ce processus.

El Hadj Omar BONGO ONDIMBA



Le mot du Ministre de l'Economie et des Finances, du Budget et de la Privatisation



© Droits réservés

Monsieur Paul Toungui

Ministre d'Etat

Ministre de l'Economie et des Finances de l'Economie et des Finances, du Budget et de la Privatisation

L'adhésion du Gabon à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, en abrégé EITI, le 14 mai 2004 est une décision de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, son Excellence El Hadj Omar Bongo ONDIMBA.

Cette initiative vise à accroître la transparence des flux financiers entre l'Etat et les industries extractives. Elle s'inscrit dans un vaste programme de réformes économiques, financières et institutionnelles dont la transparence et la bonne gouvernance des ressources publiques ont une place de choix. Ces deux facteurs sont en effet considérés comme des éléments essentiels pour le développement durable et la réduction de la pauvreté.

Depuis notre adhésion, un certain nombre d'actions ont été entreprises. Je citerai principalement la création d'un Groupe de Travail, d'un Groupe d'Intérêt élargi aux représentants de la société civile et à ceux des industries extractives, et celle d'un site Internet dédié à l'EITI Gabon.

Le rapport EITI 2004 est donc une première étape dans le processus de mise en oeuvre de cette initiative au Gabon. Cependant, et eu égard aux réformes en cours dans le secteur des mines, le rapport concernant les déclarations des revenus de l'année 2004 est limité au secteur pétrolier.

A ce stade, il est opportun de préciser qu'il reste à affiner certains indicateurs nécessaires à l'EITI afin de prendre en compte des revenus qu'il n'a pas été possible de détailler compagnie par compagnie, notamment dans le rapprochement des données flux/ engagement du Profit-Oil et des livraisons Sogara.

Tout naturellement, et en accord avec les principes fondateurs de l'EITI, nous espérons que la société civile prendra une part de plus en plus importante dans la conception et la mise en oeuvre de cette initiative au Gabon.

Paul Toungui
Ministre d'Etat,



Le mot du Ministre de l'Economie et des Finances, du Budget et de la Privatisation

Ministre de l'Economie et des Finances,
du Budget et de la Privatisation



Le mot du Ministre des Mines, de l'Energie, du Pétrole et des Ressources Hydrauliques



Monsieur Richard-Auguste Onouviet

Ministre des Mines, de l'Energie, du Pétrole et des
Ressources Hydrauliques

Sous l'impulsion de Son Excellence El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, le Gabon a adhéré librement à l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives, en abrégé EITI.

Cette Initiative est un challenge pour la communauté nationale sous deux optiques, à savoir :

- Le niveau macroéconomique c'est à dire la transparence dans les flux de revenus et la bonne gouvernance;
- Le niveau microéconomique ou niveau local lié à l'utilisation des ressources pétrolières et minières, à leur mise en œuvre pour le développement économique et social.

L'industrie pétrolière, hautement capitalistique, se caractérise par des relations de long terme qui nécessitent la confiance, la stabilité des institutions et du cadre légal. Le Gabon, pionnier dans l'exploitation pétrolière au niveau de la sous région, a su, très tôt, garantir les conditions requises pour un développement harmonieux et optimal de nos ressources en hydrocarbures. La présence sur le domaine pétrolier gabonais d'une vingtaine de sociétés de nationalité et de taille différentes l'atteste à suffisance.

Pour nous qui avons l'insigne honneur, au nom du Gouvernement de la République, d'assurer la gestion et le suivi des activités pétrolières, l'EITI est perçue comme une opportunité de progresser dans la mise en place d'indicateurs, d'agrégats plus affinés en ce qui concerne les revenus pétroliers et de fiabiliser d'avantage nos outils de reporting et de gestion de l'information.



Le mot du Ministre des Mines, de l'Énergie, du Pétrole et des Ressources Hydrauliques

En effet, la mise en œuvre de l'EITI a permis de mener une analyse critique sur les contrôles financiers réalisés régulièrement par la Commission Mixte Finances/Pétrole sur les dépenses récupérables, issues des contrats de partage de production. Ainsi, à terme, une réflexion va être menée en vue d'optimiser les contrôles faits par l'Administration et, nous envisageons associer les commissaires aux comptes de chacune des sociétés pétrolières.

Le rapport sur les revenus pétroliers de l'année 2004 est une première étape dans le cheminement du Gabon pour plus de transparence dans le cadre de l'EITI. Toutefois, des actions supplémentaires devraient être engagées afin de garantir une adhésion répondant aux exigences des autorités, aux aspirations du peuple et à la situation spécifique de notre pays.

Richard-Auguste Onouvié
Ministre des Mines, de l'Énergie, du Pétrole
et des Ressources Hydrauliques



Présentation du Groupe d'Intérêt EITI

Le Groupe d'Intérêt est chargé par le Gouvernement d'assurer l'accompagnement de l'adhésion du Gabon à l'Initiative EITI. Il a pour objectif la participation active de partenaires provenant de la société dans son ensemble. Les parties prenantes proviennent des institutions étatiques, du secteur privé et de la société civile.

Les membres du Groupe d'Intérêt, qui représentent le gouvernement, regroupent le bureau et certains autres membres :

- Président : Monsieur Fidèle Ntsissi, *Directeur du Cabinet privé du Président de la République, Chef de l'Etat,*
- Vice Président : Monsieur Hyacinthe MOUNGUENGUI, *Conseiller Economique et Financier du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,*
- Secrétaire Technique Permanent : Monsieur Régis IMMONGAULT, *Conseiller Financier du Ministre de l'Économie, des Finances, du Budget et de la Privatisation,*
- Messieurs Hervé Nnang et Jean Félicien Makanga, représentant le Ministère des Mines, de l'Énergie, du Pétrole et des Ressources Hydrauliques.

Les membres du Groupe d'Intérêt qui représentent la société civile sont :

- Madame Rosine Langangouet, membre du Conseil Economique et Sociale Gabonais,
- Monsieur Jean Baptiste Bikalou, membres du Conseil Economique et Sociale Gabonais.

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ont été invitées à désigner leurs représentants au sein du Groupe d'Intérêt, lors de l'appel du Ministre des Finances le 14 octobre 2005.

Les membres du Groupe d'Intérêt qui représente le secteur pétrolier sont :

- Un représentant de Total Gabon,
- Un représentant de Marathon.

Les membres du Groupe d'Intérêt qui représente le secteur minier sont :

- Un représentant de Comilog.

Le Groupe d'Intérêt de l'EITI au Gabon a été créé par un Arrêté ministériel le 27 juillet 2005.



Présentation du Groupe d'Intérêt EITI



© Droits réservés

Monsieur Jean-Baptiste BIKALOU
Directeur Général PETROGABON
Membre Représentant la Confédération Patronale Gabonaise (CPG)
au Conseil Economique et Social.

Je me réjouis que le Gabon ait adhéré à l'initiative EITI.

Parce que le Gabon est un pays en voie de développement, les investissements publics et le bon fonctionnement de notre Administration doivent jouer un rôle moteur dans le processus du développement de notre pays. Les recettes fiscales pétrolières et d'industries extractives qui représentent plus de 50 % des recettes du budget de l'Etat, sont donc indispensables pour doter notre pays d'infrastructures qui lui permettront de sortir du sous développement.

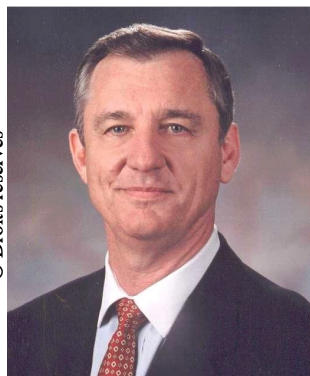
La Société Civile, doit être associée – en amont – dans les choix des axes de développement et des différents investissements sociaux, parce que les ressources pétrolières et minières sont des biens communs et que la transparence est indispensable au développement des investissements privés. Je pense qu'associer la Société Civile à l'initiative EITI est une décision politique de très haute portée.

Toutefois, pour permettre à la société civile de participer plus efficacement à l'EITI, il me semble indispensable de renforcer les capacités de ses membres qui l'y représentent dans les domaines de l'économie et de la fiscalité pétrolière et minière. C'est en ma qualité de Directeur de société que la CPG m'a désigné pour la représenter au sein du Conseil Economique et Social.

Jean-Baptiste BIKALOU

Membre Représentant la Confédération Patronale Gabonaise (CPG)
au Conseil Economique et Social.

Présentation du Groupe d'Intérêt EITI



© Droits réservés

Monsieur David Perkins, P.E.
Directeur Général
Marathon Oil Gabon Limited, Filiale de Marathon Oil Company

La transparence et l'obligation de rendre des comptes sont des valeurs fondamentales qui, selon nous, aident à poser les fondements pour un développement durable. Nous avons chaleureusement accueilli les efforts entrepris par l'Etat gabonais et l'engagement du Président El Hadj Omar Bongo Ondimba quant à la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (EITI).

D'une part, Marathon Oil Company soutient l'EITI ; particulièrement, Marathon Oil Gabon Limited participe au processus de mise en œuvre de l'EITI au Gabon. D'autre part, Marathon appuie l'EITI et les ateliers nationaux et internationaux de réflexion sur la transparence et nous coopérons avec les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de l'EITI.

Comme nous l'avons mentionné ci avant, nous avons été grandement encouragé par l'engagement du Gouvernement gabonais à l'EITI ; engagement qui s'est manifesté au travers de la rapidité avec laquelle ce Gouvernement a entrepris la mise en œuvre de l'EITI. La publication du Rapport 2004 de l'EITI pourra ainsi voir le jour. La Banque Mondiale et le Fond Monétaire Internationale (FMI) ont participé à ce processus.

Les recettes provenant des sociétés pétrolières, gazières et minières sont un moteur important de la croissance économique et du développement social. Les Initiatives de Transparence de l'EITI et, à une plus large échelle, du G8, méritent le soutien de toutes les parties prenantes.

Marathon a pris l'engagement de continuer à soutenir activement cette initiative.

David Perkins

Directeur Général
Marathon Oil Gabon Limited
Filiale de Marathon Oil Company



Présentation du Groupe de Travail EITI

Le Groupe de Travail est chargé d'assister le Gouvernement dans le lancement et la gestion de l'Initiative. Ses prérogatives sont essentiellement de définir les modèles de documents EITI à remplir par les parties et d'identifier les besoins spécifiques en matière d'assistance technique à la mise en place de l'Initiative.

Le Groupe de Travail est composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et des membres :

- Président : Monsieur Fidèle Ntsissi, *Directeur du Cabinet privé du Président de la République, Chef de l'Etat.*
- Vice Président : Monsieur Hyacinthe MOUNGUENGUI, *Conseiller Economique et Financier du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.*
- Secrétaire Technique permanent : Monsieur Régis IMMONGAULT, *Conseiller Financier du Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation.*
- Membres :
 - Conseiller Technique chargé des Questions Pétrolières.
 - Représentant de la Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite.
 - Représentant du Ministère chargé du Contrôle de l'Etat.
 - Représentant de la Direction Générale de Hydrocarbures.
 - Représentant de la Direction Générale des Mines.
 - Représentant de la Direction Générale de Impôts.
 - Représentant de la Direction Générale des Services du Trésor.
 - Représentant de la Direction Générale des Douanes & Droits Indirects.

Le Groupe de Travail de l'EITI au Gabon a été créé par un Arrêté ministériel le 24 février 2005.



Présentation de l'EITI (Source : livre-source de l'EITI)



L'initiative pour la transparence des industries extractives (Extractive Industries Transparency Initiative ou EITI) a pour principal objectif d'encourager la transparence des pratiques budgétaires de l'Etat. Elle a été conçue pour permettre aux citoyens d'être informés sur les versements reçus par les entreprises et l'utilisation des recettes de l'Etat.

Dans les pays qui dépendent des recettes des industries pétrolière, gazière et minière, l'EITI vise à promouvoir une plus grande transparence des comptes pour empêcher une gestion hasardeuse des recettes. Mieux gérées, ces recettes pourraient alors constituer un moteur de croissance économique durable, contribuant à la réduction de la pauvreté.

Les principes de l'EITI

1. L'exploitation prudente des richesses en ressources naturelles constitue un moteur important pour la croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté.
2. La gestion des richesses en ressources naturelles au profit des citoyens d'un pays relève de la compétence des gouvernements souverains.
3. Les avantages de l'extraction des ressources se manifestent sous la forme de flux de recettes d'années et peuvent dépendre fortement des prix.
4. La compréhension du public des recettes et des dépenses des gouvernements dans la durée est susceptible de contribuer au débat public et de favoriser le développement durable.
5. L'importance, pour les gouvernements et les entreprises extractives, d'assurer la transparence, ainsi que la nécessité de renforcer la gestion des finances publiques et faire respecter l'obligation de rendre des comptes.
6. Situer ces efforts dans un contexte de respect des contrats et des lois.
7. La transparence financière est un moyen susceptible de contribuer à l'amélioration du climat pour l'investissement direct intérieur et étranger.
8. La responsabilité du gouvernement devant tous les citoyens en ce qui concerne l'intendance des flux de recettes et des dépenses publiques.
9. Le respect de hauts niveaux de transparence et de responsabilité dans la vie publique, le fonctionnement de l'Etat et le monde du commerce.
10. Une approche cohérente et réalisable de la divulgation des paiements et des recettes, cette approche devant être simple à adopter et à mettre en application.
11. La divulgation des paiements dans un pays donné devrait impliquer toutes les entreprises extractives présentes dans ce pays-là.
12. Toutes les parties prenantes ont des contributions importantes et pertinentes à apporter.



Présentation de l'EITI (Source : livre-source de l'EITI)

Parties prenantes

Au niveau national, l'EITI est une initiative dirigée par le gouvernement. Cependant, les principes et critères EITI préconisent la participation active d'autres partenaires provenant de la société dans son ensemble.

Les parties prenantes se trouvent au sein des institutions étatiques, du secteur privé et de la société civile. Pour les institutions publiques, il s'agit des services responsables de la gestion des ressources naturelles, de la perception et de la gestion des recettes et du développement économique, ainsi que les institutions d'audit (Cour des comptes) et le corps législatif. Pour le secteur privé, les entreprises présentes dans le pays et les investisseurs potentiels sont intéressés. Enfin, la société civile doit jouer un rôle important, aussi bien concernant les médias, syndicats, instituts universitaires et de recherche et organisations confessionnelles, que les organisations non-gouvernementales nationales et internationales (ONG). Les institutions internationales et les administrateurs, commissaires aux comptes et/ou organismes de divulgation ont également un rôle déterminant dans le processus.

C'est pourquoi le gouvernement Gabonais a créé un Groupe d'Intérêt de l'EITI regroupant des membres de l'administration, de la société civile et des compagnies extractives.

L'organisation de l'EITI

Lors de la conférence de Lancaster House à Londres en 2003 organisée par le gouvernement britannique, les participants se sont mis d'accord sur une Déclaration de principes de l'EITI. C'est à la conférence EITI de Londres en 2005 que les participants ont approuvé les critères, qui représentent des exigences minimales pour la mise en place de l'EITI. Les modalités de mise en oeuvre de l'EITI sont décrites dans le livre-source EITI.

L'adhésion à l'EITI est administrée par un secrétariat au sein du Department for International Development du Royaume-Uni en collaboration avec la Banque Mondiale.

Le site Internet de l'EITI est : www.eitransparency.org.



Présentation de l'EITI *(Source : livre-source de l'EITI)*

L'EITI au Gabon

Le Président de la République Gabonaise a pris librement la décision en mai 2004 de faire adhérer le Gabon à l'EITI afin de renforcer la transparence dans le secteur des hydrocarbures et des mines. Cette décision a été confirmée par Conseil des ministres en Avril 2005.

Cette adhésion du Gabon à l'EITI a des visées précises qui sont:

- d'adhérer à un acte politique nouveau qui relève du principe de la bonne gouvernance publique;
- de mettre en place un indicateur d'efficacité des pouvoirs publics pour le peuple gabonais et pour les institutions internationales;
- de développer un climat de confiance auprès du peuple Gabonais.

Pour ce faire, le Gabon a reçu l'assistance technique d'experts de la Banque Mondiale dans la mise en oeuvre de la phase de démarrage de l'Initiative.

Dans ce contexte, le Gabon a également participé à de nombreuses rencontres internationales sur la question de la transparence des industries extractives, notamment à la conférence ministérielle de Londres en Grande Bretagne organisée en mars 2005 et le séminaire organisé par la Banque Mondiale en février 2005 à Paris.

Le site Internet de l'EITI au Gabon: www.finances.gouv.ga/eiti2



Conférence de presse conjointe de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances de l'Economie et des Finances, du Budget et de la Privatisation et Monsieur le Ministre des Mines, de l'Energie, du Pétrole et des Ressources Hydrauliques, Messieurs Toungui et Onouvié faisant un point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'EITI au Gabon le 14 octobre 2005.



Les grandes étapes de l'EITI au Gabon

- Du 26 août au 4 septembre 2002 : Sommet de Johannesburg sur le développement durable. Appel de Tony Blair à la transparence
- 14 mai 2004 : Discours du Président de la République : adhésion du Gabon à l'EITI
- 24 février 2005 : Arrêté ministériel portant création du Groupe de Travail
- février 2005 : Participation du Groupe de Travail au séminaire Banque Mondiale
- 7 avril 2005 : Confirmation par le Conseil des Ministres de la mise en place de l'EITI (publiée dans *l'Union* le 8 avril 2005)
- 3 juillet 2005 : Appel d'offres international visant à sélectionner un Administrateur Indépendant pour l'EITI 2004
- 27 juillet 2005 : Arrêté ministériel portant création du Groupe d'Intérêt
- août 2005 : Sélection du cabinet Ernst & Young
- octobre 2005 : Lancement du processus avec les compagnies pétrolières et la société civile (ONG)
- novembre 2005 : Récupération et compilation des données auprès des compagnies pétrolières et de l'Etat par l'Administrateur Indépendant.
- décembre 2005 : Emission du rapport sur l'EITI 2004
Premières réflexions sur l'EITI 2005



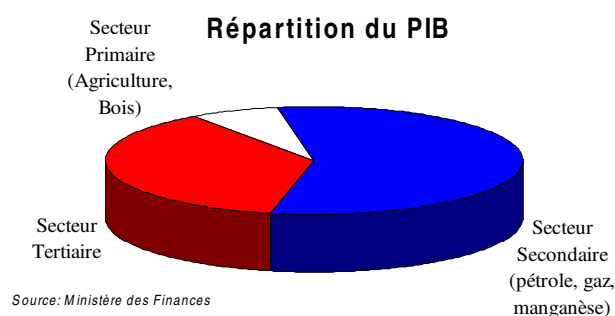
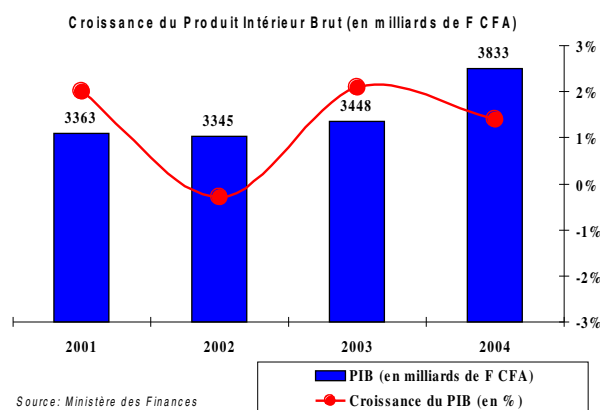
Présentation du secteur pétrolier gabonais

Chiffres-clefs du secteur pétrolier au Gabon:

Part de l'industrie pétrolière dans le PIB par habitant : 42%

Part de l'industrie pétrolière dans les revenus à l'exportation : 80%

Part des recettes budgétaires courantes de l'Etat : 63%

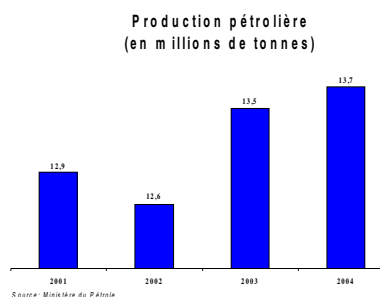




Présentation du secteur pétrolier gabonais

Production pétrolière du Gabon

La production annuelle s'est stabilisée au-dessus de 13,5 millions en 2003 et en 2004, soit 260 000 barils/jour (b/j).

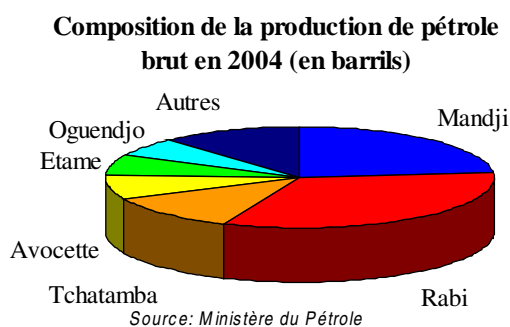


Longtemps troisième producteur d'Afrique subsaharienne, derrière le Nigeria et l'Angola, le Gabon a récemment été dépassé par la Guinée Equatoriale.

Le rebond de la production doit beaucoup à la mise en oeuvre de nouvelles techniques de récupération sur des champs arrivés à

maturité et au développement, par de petites compagnies, de champs marginaux délaissés par les deux majors actives au Gabon (Total et Shell).

Il est désormais techniquement possible d'optimiser les rendements et de donner une "seconde jeunesse" aux champs vieillissants, en faisant de la "récupération secondaire". C'est devenu économiquement intéressant avec l'augmentation sensible des cours. Les "petites" sont donc venues pallier les carences des "grandes" en reprenant l'exploitation de zones matures et de domaines abandonnés. Cette tendance de fond, mondiale, explique en grande partie le redressement de la production observée au Gabon depuis 2003.





Présentation du secteur pétrolier gabonais

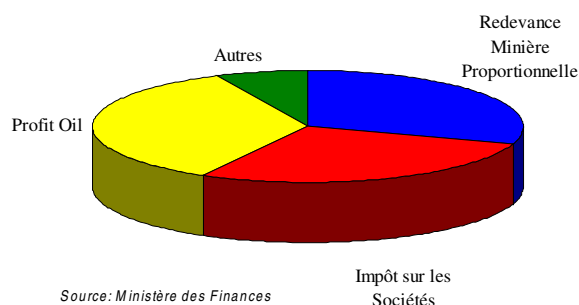
Revenu pétrolier du Gabon

En 2004, le prix moyen du cours du pétrole a atteint 38,20 dollars le baril, alors que dans le même temps, les compagnies ont réussi à enrayer une baisse de production de 30% depuis 1997, pour finalement atteindre 13,5 millions de tonnes.

Cette conjoncture favorable a permis aux recettes fiscales de réaliser un surplus de 145 milliards de F CFA par rapport au budget, qui ont été affectés à l'assainissement des finances publiques, à la réduction de la dette publique et au « fonds des générations futures » pour préparer l'après-pétrole.

Les revenus pétroliers de l'Etat proviennent essentiellement de la Redevance Minière Proportionnelle (RMP) et de l'Impôt sur les Sociétés (IS) dans le cadre des contrats de concessions. Dans le cadre des contrats de partage de production (CEPP), les revenus pétroliers de l'Etat proviennent essentiellement du Profit-Oil Puissance Publique et du Profit-Oil Etat Associé.

Répartition des flux de revenus pétroliers de l'Etat en 2004 (en USD)





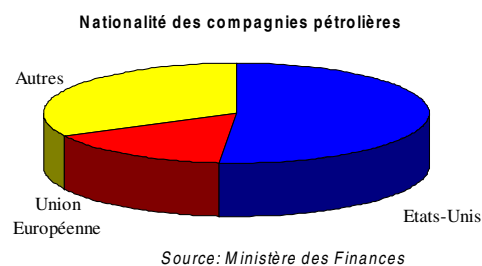
Présentation du secteur pétrolier gabonais

Compagnies pétrolières au Gabon

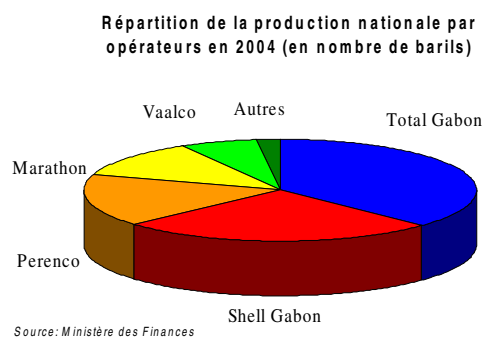
La majorité des compagnies pétrolières présentes au Gabon sont originaire des Etats-Unis et de l'Union Européenne.



A l'actif de la gestion pétrolière des activités en 2004, le Domaine Pétrolier compte aujourd'hui vingt opérateurs. Les deux principaux opérateurs au Gabon (en nombre de barils) sont Total et Shell (63% ensemble). Marathon, Perenco et Vaalco (35%) partagent le reste de la production avec des compagnies pétrolières qui représentent ensemble moins de 2% de la production (dont notamment Panafrican et Perenco Limande).



Plus de vingt sociétés opèrent dans le secteur, dont quatorze font uniquement de l'exploration. Dix huit sociétés opèrent en Exploration, parmi lesquelles on compte trois françaises (Total Gabon, Perenco, Maurel & Prom), une néerlandaise (Shell Gabon), une irlandaise (Tullow Oil), deux canadiennes (PanAfrican Energy, Gulf of Guinea Petroleum Corporation), cinq Américaines (Amerada Hess, Anadarko, Forest Oil, Transworld, Vaalco, Vanco), trois sud-Africaines (Energy-Africa, Sasol





Présentation du secteur pétrolier gabonais

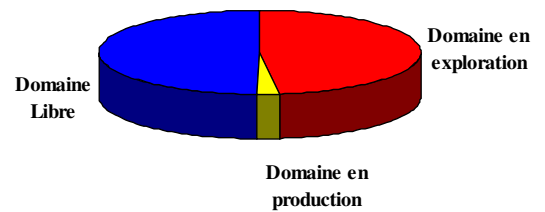
West Africa Petroleum et RockOver Oil & Gas), une australienne (Fusion Oil & Gas) et une chinoise (Sinopec).

Domaine minier

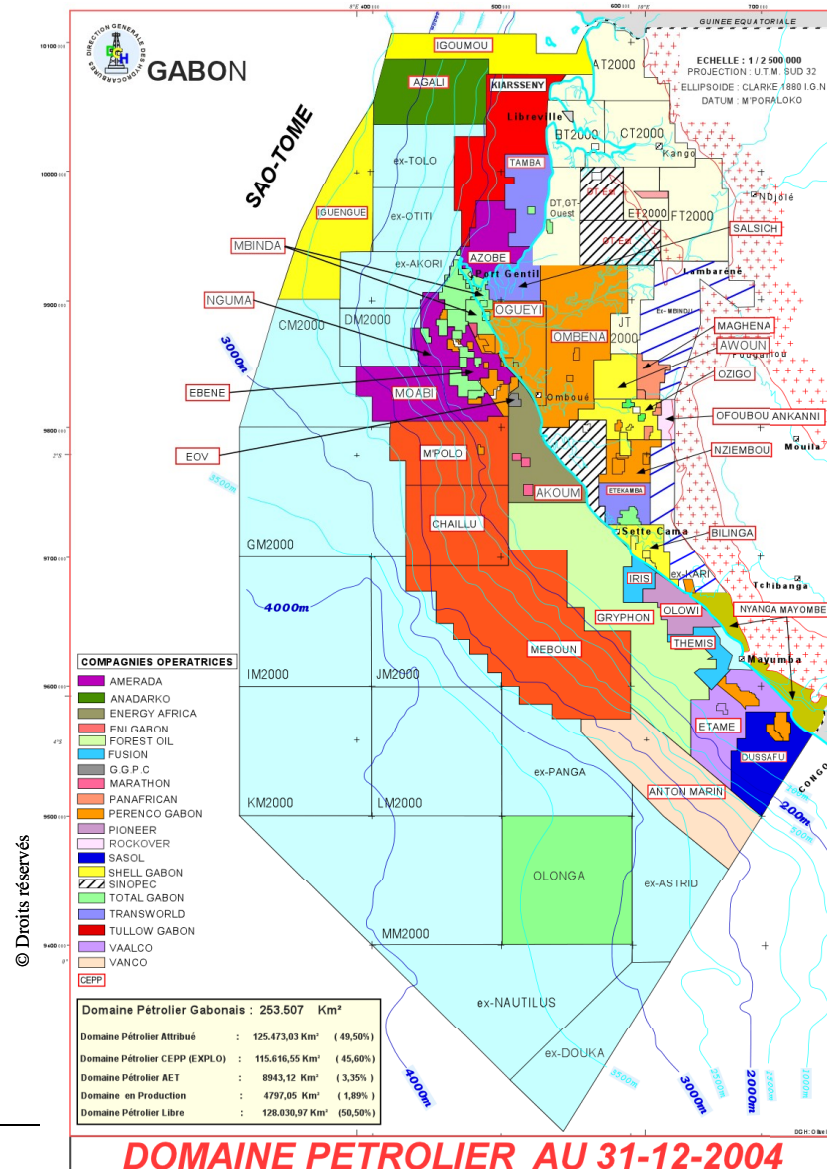
Le bassin sédimentaire gabonais couvre une superficie de 250 000 km², dont 20 % onshore et 80 % offshore. Une bonne moitié reste à attribuer ; 80 % du domaine pétrolier terrestre l'a déjà été. À l'inverse, 40 % du domaine maritime sont encore susceptibles d'être mis aux enchères.

Au cours de l'année 2004, le domaine pétrolier aura connu un ensemble de modifications qui s'est soldé par une augmentation de près de 3% de la surface attribuée par rapport à l'exercice 2003.

Répartition des domaines de production et d'exploration en 2004 (en km²)



Source: Ministère du Pétrole





Présentation du secteur pétrolier gabonais

Raffinage

Le Gabon abrite une raffinerie à Port Gentil administrée par la Société Gabonaise de Raffinage (Sogara). Sa mission principale est la fourniture de produits pétroliers au Peuple Gabonais. Elle permet à la République Gabonaise de bénéficier d'une autonomie en matière de production de produits pétroliers raffinés.



Il existe au Gabon depuis 1999 un mécanisme d'indexation des prix des produits pétroliers. Ce mécanisme suit l'évolution internationale du prix du baril. La forte hausse des cours a conduit à sa suspension.

Aujourd'hui, l'Etat maintient les prix à un niveau inférieur à celui du marché, pour permettre à la population gabonaise de bénéficier directement d'une partie de la rente pétrolière.



Raffinerie de Port Gentil

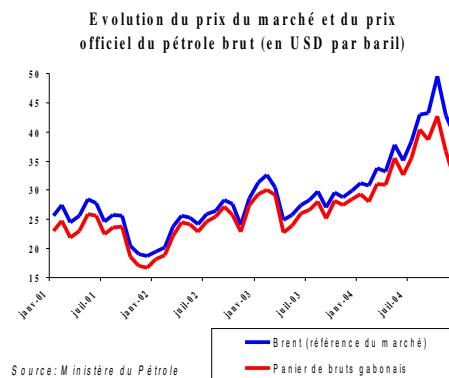


Présentation du secteur pétrolier gabonais

Bruts gabonais

En 2004, les cours du brut ont atteint des niveaux historiques au quatrième trimestre, dont l'impact a été atténué par la poursuite de l'affaiblissement du dollar US face à l'Euro et au Franc CFA.

Le marché pétrolier international est affecté par l'explosion des besoins énergétiques mondiaux, essentiellement aux USA, en Chine et en Inde, conjuguée à la saturation des capacités de production et de raffinage.



En 2004, une progression inférieure du prix du panier des bruts gabonais par rapport au Brent a été constatée. Parmi les facteurs ayant conduit à ce différentiel, on relève un déséquilibre entre la demande largement orientée vers les bruts légers et une offre constituée essentiellement de bruts lourds et soufrés en provenance des pays OPEP.